

PROCES VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION**Séance du 20 mars 2025 – 18h30**

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le 29 janvier à 18h30, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS de La Commune de LA BOUILLADISSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur José MORALES.

Date de la Convocation du Conseil d'administration : le 10 Mars 2025.

Monsieur le Président ouvre la séance.

M. André Julien et Mme Marcelle Giuntoli ont respectivement donné pouvoir à M. Serniotti et M. José Morales

Le quorum étant atteint le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

1. Débat d'orientation budgétaire 2025
2. Autorisation d'ouverture anticipée de crédits au budget primitif 2025
3. Création d'une régie d'avance
4. Création d'une aide à la mobilité pour les jeunes

RAPPORT N° 1 – Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Monsieur le Président présente le rapport et l'explicite.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants. Il doit être organisé dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel, mais sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération.

Conformément au CGCT, et pour permettre de débattre des orientation générales 2025, un rapport vous a été remis afin de servir de support au débat.

Le budget alloué au CCAS est en dents de scie depuis 2020 car nous l'avons adapté aux besoins du CCAS, nous avons un matelas important en 2020 mais cela n'a aucun intérêt pour le CCAS.

Il y avait au début un transfert de charge directe au CCAS, je vous ai parlé de l'autonomie du CCAS qui n'est pas une autonomie directe car le CCAS est financé par la commune mais l'idée était que les salariés du CCAS soient rémunérés par le CCAS, c'est le cas aujourd'hui.

Mr Serniotti A quoi correspond la somme de 5206.11 euros en fournitures administratives en 2022 ?

Mr le Président : ce sont des achats d'ordinateurs

Le petit delta du budget qui rentre dans les recettes du CCAS, hormis les subventions c'est une part des recettes du cimetière. Cette année cela représente 2294euros de concessions.

EN 2024, 43 familles ont été aidées que ce soit pour l'accès au sport, à la culture ou pour répondre aux besoins alimentaires ou pour apporter un soutien aux frais de cantine et de centre aéré.

Pour les frais de cantine la grande nouveauté est l'instauration du repas à zéro euro, la gratuité sur la première tranche de quotient familial. Ce n'était pas le cas avant car ces familles payaient 1 euros.

Nous avons déjà évoqué le problème des personnes qui ne transmettent pas leurs éléments financiers et donc ne bénéficient pas de tarifs réduits et qui se retrouvent en difficultés auprès du trésor public car ils sont mis en recouvrement. Avec le zéro euro nous avons plus de visibilité. L'état a validé notre convention. Nous espérons que les restrictions budgétaires de l'état n'interviendront pas sur des aides sociales.

Mr Gorlier : surtout que c'est pour les enfants, là on sait qu'ils ont un repas par jour qui est potable

Mme Worms : un peu moins de 50 familles bénéficient de la gratuité et 50 du repas à 1 euro

Mme Blanchard : il faudrait une alerte du trésor public quand les factures ne sont pas payées, pour contacter les familles avant que cela devienne un problème

Mme Mezouar : nous avons été alertés par la trésorerie pour une famille

Mme Blanchard : Idem pour le centre aéré, il faudrait que la responsable de Léo Lagrange nous informe quand il y a des impayés

Nous étions, lors de notre dernière rencontre avec la DGFIP, à environ 40 000 euros d'impayés sur l'ensemble de nos régies

Mr Gorlier : pour 1 an ?

Mr le président : non pour 3 ans. Passé ce délai, ces créances sont abandonnées après délibération du conseil municipal

Mr Gorlier : c'est dommage car dans ces 40 000 euros il y a une grosse partie que nous aurions pu éviter si les gens avaient donné les justificatifs

Mme Ferrier : certains n'osent pas

Le président lit les orientations sur les actions pour 2025 :

- Continuer de mettre en œuvre les actions adaptées en fonction des administrés, notamment quelques initiatives ciblées : **le repas des sénior, la téléassistance** (nous avons des retards de paiement que nous arrivons à mettre à jour). Il a y les **bons alimentaires et les aides diverses** attribués par la commission permanente. Ainsi que le **dispositif vacances solidaires** : la commune permet à des familles de pouvoir partir en vacances à moindre cout
- L'activité principale du CCAS en 2025 sera aussi consacrée à la **constitution des dossiers** ce que l'on fait de manière quotidienne à l'accueil avec de nouveaux horaires d'ouverture, nous serons ouverts plus souvent.
- Nous avons à traiter de plus en plus de demandes de **logements sociaux**, des dossiers DALO. Nous avons de plus en plus de **domiciliation**, environ 50 personnes.
- Nous avons aussi les **actions à mener avec la CTG**, nous avons des actions innovantes et de nouvelles missions dans une approche inter communale où on se réparti un peu des rôles dans des missions transversales

Dans le budget principal, nous avons prévu de verser au CCAS 130 000 euros soit 30 000 euros de plus qu'en 2024.

Dans le fonctionnement il y a une année pleine concernant la rémunération de la responsable qui est arrivée en octobre 2024.

A ce jour, nous avons un excédent prévisionnel de 25000 euros qui sera réintégré dans le budget 2025.

Concernant les investissements, le CCAS n'en faisait pas, c'est la commune qui le faisait, maintenant le CCAS fait ses propres investissements, c'est le cas cette année avec l'achat d'ordinateur et de mobilier pour l'accueil.

Concernant la télé assistance cela représente un cout de 10 000 euros par an

Nous sommes une des rares communes à financer à 100% la téléassistance

On pourrait imaginer à termes faire participer les administrés selon leur quotient familial,

Mme Chataigner : combien de personnes en bénéficient ?

Mr Le Président : une centaine et c'est un service essentiel car c'est une question de sécurité pour les personnes âgées et isolées.

Mme Raimond : c'est un prix forfaitaire ?

Mr le Président : Non nous payons pour chaque personne

Mme Vacca : ce sont des personnes seules ou en couple ?

Mr le Président : souvent des personnes seules, nous avons quelques couples aussi

Mme Ferrier : l'idée de faire participer en fonction du quotient familial serait une bonne idée aussi

Mme Blanchard : par contre comme ils ne paient pas quand ils ne l'utilisent plus ils ne préviennent pas, quand ils rentrent en HEPAD par exemple

Mme Chataigner : s'ils actionnent la téléassistante ils doivent payer quelque chose en plus pour l'intervention ?

Mr Le Président : non

Mme Ferrier : concernant la participation par rapport au coefficient familial, la population étant vieillissante il va avoir de plus en plus demandes, il faut y réfléchir pour l'avenir

Mr le Président : c'est gratuit donc nous avons beaucoup de demandes. C'est important pour la sécurité des personnes âgées.

Mr Guillaume : sinon on propose le service gratuit pour les premières années puis ensuite ils paient, ils sont déjà dans la boucle, ils continueront à utiliser le service.

Mme Raimond : pour moi le pire serait qu'on apprenne qu'un papi est mort depuis 3 jours tout ça parce le service devient payant

Mr Gorlier : malheureusement la personne qui décède subitement n'appuiera pas sur le bouton

Sur le poste fêtes et cérémonies qui englobe principalement le repas des anciens nous prévoyons 10 000 euros pour Noel 2025.

Mr le Président : « Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'observation, je le soumetts au vote. »

Le Conseil d'administration PREND ACTE
De la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025

RAPPORT N°2 – Autorisation d'ouverture anticipée de crédit au Budget Primitif 2025*Mr le Président présente le rapport et l'explicite*

L'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation permet aux CCAS, sur autorisation du Conseil d'administration, d'engager, liquider et mandatèr les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif, dans la limite du quart des crédits (25 %) ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2025 de la commune lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Ils seront réintégrés lors du vote du Budget Principal 2025 en système comptable M57.

Chapitres comptables	Total des crédits d'investissements ouverts au BP 2024 (avec RAR 2023)	Ouverture anticipée des crédits d'investissements en 2025 (25%)
21	9573,88 €	2393,47 €
TOTAL	9573,88 €	2393,47 €

Mr le Président : « Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'observation, je le soumetts au vote. »

UNANIMITE

RAPPORT N°3 – création d'une régie d'avance

La troisième délibération porte sur la création d'une régie d'avance pour les bons alimentaires, c'est une obligation.

Mme Chataignier : c'est une régie mais nous ne recevons pas d'argent ?

Mme Blanchard : oui c'est une régie d'avance, nous achèterons des cartes Netto que nous distribuerons aux administrés

Mr Le Président : « Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'observation, je le soumetts au vote. »

UNANIMITE

RAPPORT N°4 – création d'une aide à la mobilité pour les jeunes

La délibération concerne une nouvelle action : aide à la mobilité pour les jeunes.
 Pour les jeunes qui vont à Aubagne c'est gratuit mais pour les autres jeunes c'est payant.
 Nous allons proposer des aides via des dossiers avec un montant de 100 euros maximum par jeune, nous avons un budget de 3000 euros. La commission permanente étudiera les dossiers au cas par cas.

Mr Serniotti : avec 100 euros ils peuvent payer quoi sur l'année ?

Mme Blanchard : ils peuvent payer leur abonnement au bus

Mr Le Président : ils pourront se payer 3 mois de transport par exemple

Mr Guillaume : ce sera du cas par cas ?

Mr le Président : Oui, la commission permanente étudiera les dossiers

Mme Vacca : la commune ne peut pas acheter des cartes de bus ?

Mr Le Président : la commune a déjà essayé d'acheter des cartes de bus pour « tous à la plage » cela s'est avéré compliqué

Mr Gorlier : on avait déjà aidé un jeune qui devait aller en stage à Montpellier, le CCAS l'a aidé à payer le péage et l'essence

Mr Serniotti : 100 euros c'est mieux que rien

Mr Président : nous avons visé 30 jeunes, nous ferons un bilan en milieu d'année et nous ajusterons si besoin mais il faut un cadre pour budgétiser.

Mr Serniotti : il existe des aides de certaines banques pour financer l'achat d'une voiture, d'un permis... on en reparlera

Monsieur le Président : « Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'observation, je le sou mets au vote. »

UNANIMITE

Informations de Mr Le Président

- La première soirée **Handi Aide** a eu lieu : 6 personnes présentes, échanges très denses
- Journée petite enfance : 100 personnes présentes, les parents étaient très satisfaits
- Samedi 22 mars : le carnaval sera reporté si la météo n'est pas favorable

La séance est levée à 19h30

Le Président du CCAS
 José MORALES

La secrétaire
 Michelle Blanchard



